

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE,

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN, MATON

**POUVOIRS** : M. KORDIAN à Mme CASTEL ; M. MATON à M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 4 – CRR : CONVENTION DE COOPÉRATION 2024/2025 AVEC LE LYCÉE CASSIN

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Cette convention vise à poursuivre la coopération fructueuse entre le Lycée René Cassin et le Conservatoire Maurice Ravel, deux institutions scolaires géographiquement proches, pour l'année scolaire 2024-2025.

Elle a pour objectif de favoriser les échanges pédagogiques et culturels au bénéfice des élèves et de contribuer au rayonnement et à l'attractivité de ces deux établissements.

Elle se concrétise à travers les actions suivantes :

- Horaires Facilités : Les lycéens bénéficieront d'aménagements d'horaires afin de faciliter leur participation aux activités du conservatoire.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



- Valorisation de l'Option Musique : Le conservatoire s'engage à mettre en valeur l'option musique proposée par le Lycée René Cassin, en favorisant la collaboration entre les enseignants et en encourageant la participation des élèves à des projets musicaux communs.
- Mise à disposition du Studio de Danse : Le Lycée René Cassin mettra à disposition du Conservatoire Maurice Ravel son studio de danse pour des répétitions et des cours, dans le but de renforcer la formation en danse pour les élèves du conservatoire.
- Actions de Médiation Culturelle : Le conservatoire accueillera les lycéens du Lycée René Cassin pour des actions de médiation culturelle, favorisant ainsi les échanges interculturels et la sensibilisation à l'art et à la musique.

Il est demandé à la régie autonome, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le lycée Cassin, dont le projet est annexé au présent rapport.

DONT ACTE